

BUDGET PRIMITIF 2025

Note brève et synthétique

Conseil Métropolitain du 3 avril 2025

INTRODUCTION

La construction du budget 2025 s'est déroulée dans un contexte politique national perturbé. Notamment, la loi de finances 2025 a été interrompue dans son processus d'adoption à la suite de la censure du Gouvernement le 4 décembre 2024 et a été promulguée le 14 février 2025.

Compte tenu des nombreux effets pour les collectivités dans le projet de loi de finances initial et du souhait d'être au plus proche de la réalité, le vote du budget de la Métropole d'Orléans a été décalé au 3 avril 2025 (prévu en décembre initialement).

Cette situation, se cumule au contexte économique très contraint du fait des impacts de l'inflation sur la plupart des achats, services et de la masse salariale des collectivités.

Afin de préparer et informer au mieux le conseil métropolitain, plusieurs conférences des Maires ont abordé les impacts du projet de loi de Finances et la nécessité de mettre en œuvre des mesures fortes pour maintenir les équilibres financiers de la Métropole. Ainsi, lors d'un séminaire des élus le 11 janvier 2025 des mesures d'économies ont été proposées et arbitrées pour faire face aux ponctions de l'Etat.

Dans ce contexte économique difficile, il a été fait le choix de privilégier les efforts de gestion plutôt que celui d'augmenter les impôts locaux.

Tous ces efforts permettent de maintenir le niveau d'épargne nette du BP 2025 proche de 20 M€, correspondant à l'objectif dans ce contexte économique contraint et de conserver un niveau d'investissement important (158 M€ dont 119,6 M€ au budget principal) tout en maîtrisant l'encours de la dette.

Cette note brève et synthétique présente les principales orientations et actions prévues dans ce budget et détaille les grands équilibres.

PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PAR GRANDES MASSES : Budget principal et budgets annexes

La présentation consolidée permet de visualiser l'ensemble des crédits budgétaires votés par le conseil métropolitain, budget principal et budgets annexes cumulés.

Il s'agit d'un agrégat ne tenant pas compte de l'obligation d'autonomie financière qui s'impose aux services publics industriels et commerciaux et additionnant l'ensemble des crédits inscrits, sans retraitement et sans distinction des différents régimes de TVA.

Les budgets agrégés élaborés pour 2025 présentent un montant global de recettes et dépenses réelles de **602,8 M€**.

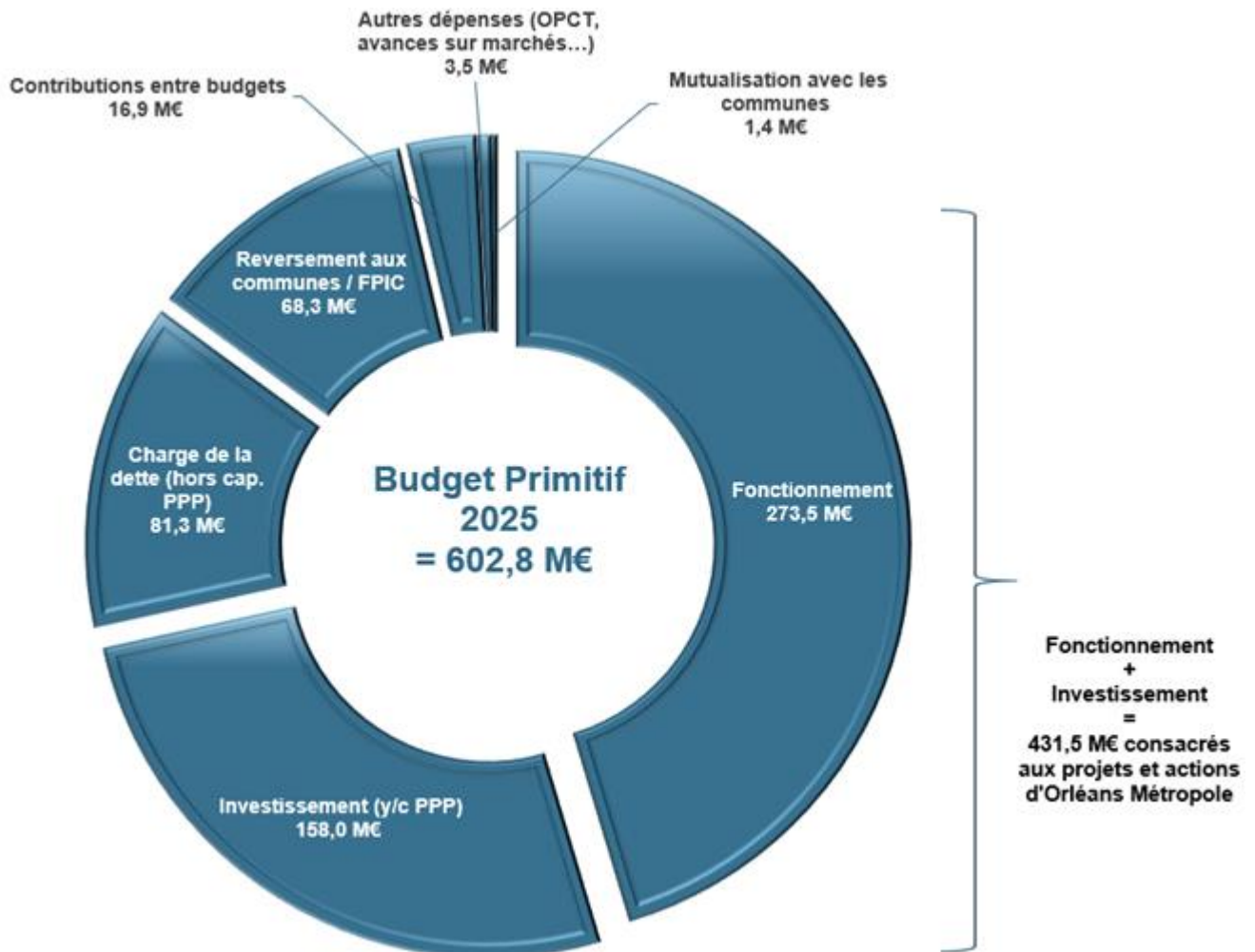
INVESTISSEMENT	BP 2024	BP 2025	EVOL° M€
RECETTES CUMULEES	251,0 M€	255,6 M€	4,7 M€
dont recettes réelles	52,7 M€	46,9 M€	-5,9 M€
dont emprunt	101,0 M€	99,9 M€	-1,1 M€
dont recettes d'ordre	97,3 M€	108,8 M€	11,6 M€
DEPENSES CUMULEES	251,0 M€	255,6 M€	4,7 M€
dont dépenses réelles d'équipement	157,3 M€	158,7 M€	1,4 M€
dont autres dépenses réelles	9,1 M€	9,0 M€	-0,1 M€
dont remb. capital de la dette (yc PPP)	63,1 M€	60,5 M€	-2,5 M€
dont dépenses d'ordre	21,4 M€	27,4 M€	5,9 M€

FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025	EVOL° M€
RECETTES CUMULEES	466,7 M€	476,9 M€	10,2 M€
dont recettes réelles	451,7 M€	456,0 M€	4,3 M€
dont recettes d'ordre	15,0 M€	20,9 M€	5,9 M€
DEPENSES CUMULEES	466,7 M€	476,9 M€	10,2 M€
dont dépenses réelles	375,9 M€	374,5 M€	-1,3 M€
dont dépenses d'ordre	90,8 M€	102,3 M€	11,5 M€

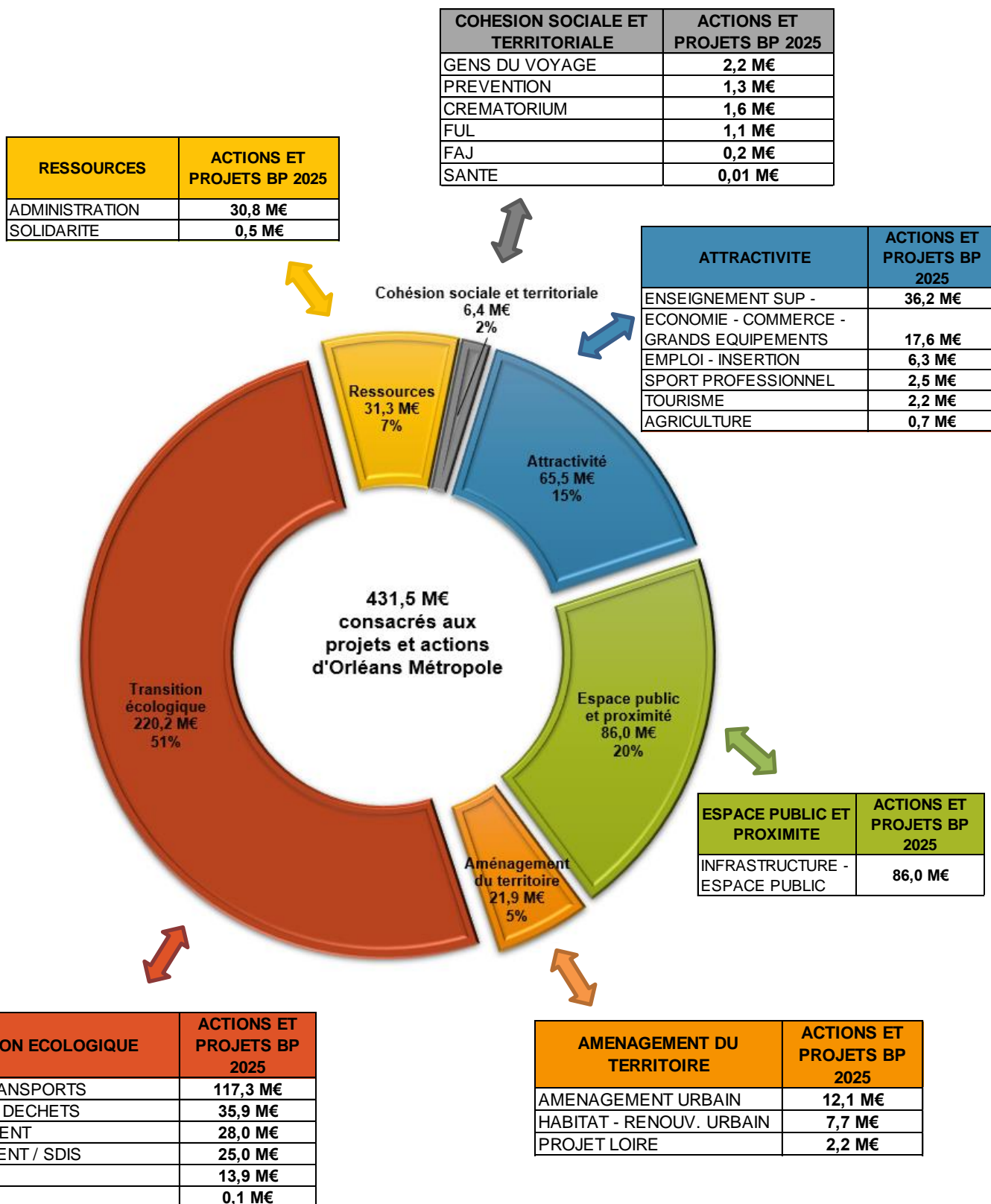
DEP/REC. REELLES CUMULEES	605,4 M€	602,8 M€	-2,6 M€
TOTAL 2 SECTIONS	717,6 M€	732,5 M€	14,9 M€

Sur un budget total de 602,8 M€ :

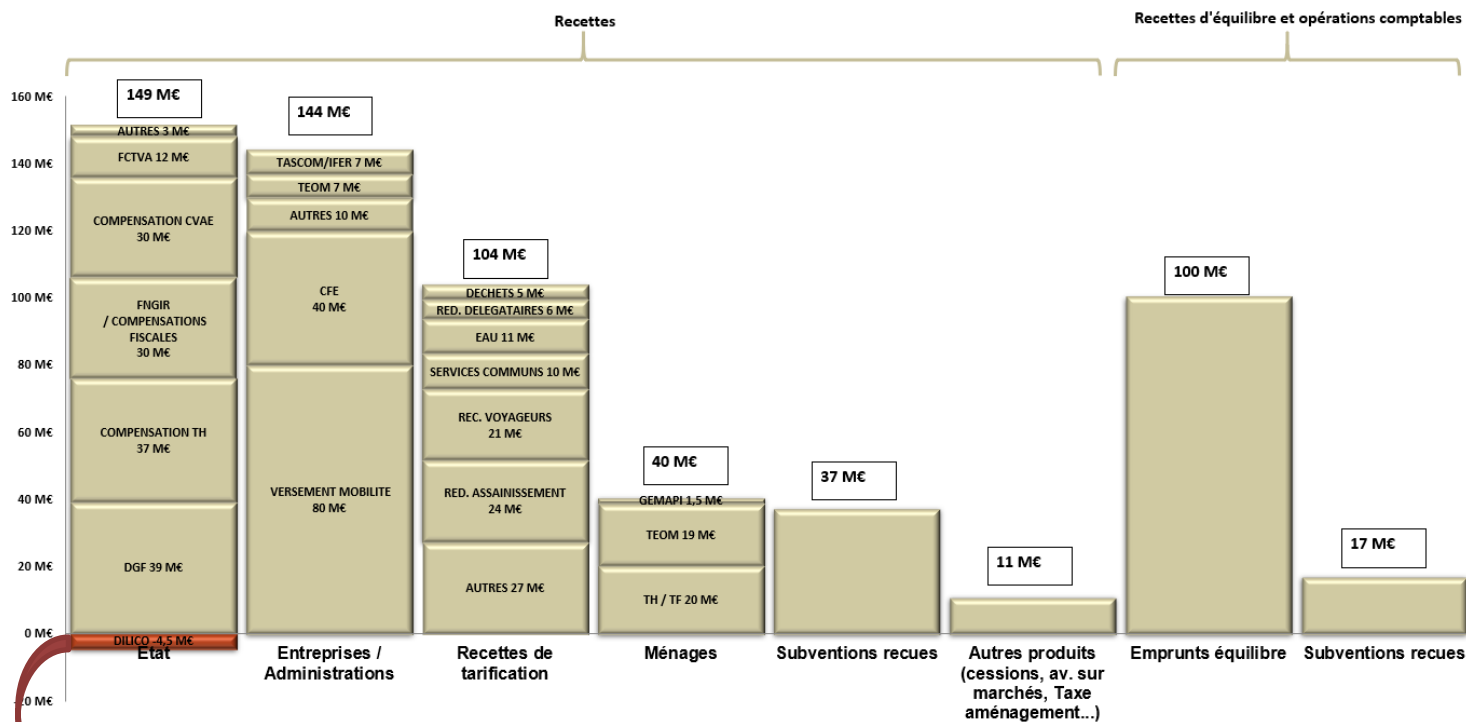
- 431,5 M€ sont consacrés aux actions et projets ;
- 171,3 M€ sont destinés notamment aux reversements aux communes et au FPIC (68,3 M€), au remboursement de la dette hors capital PPP (81,3 M€) et aux contributions entre budgets (16,9 M€).



Les 431,5 M€ (fonctionnement et investissement cumulés) consacrés aux projets et actions d'Orléans Métropole se répartissent de la manière suivante :



Financement d'Orléans Métropole (602,8 M€) :



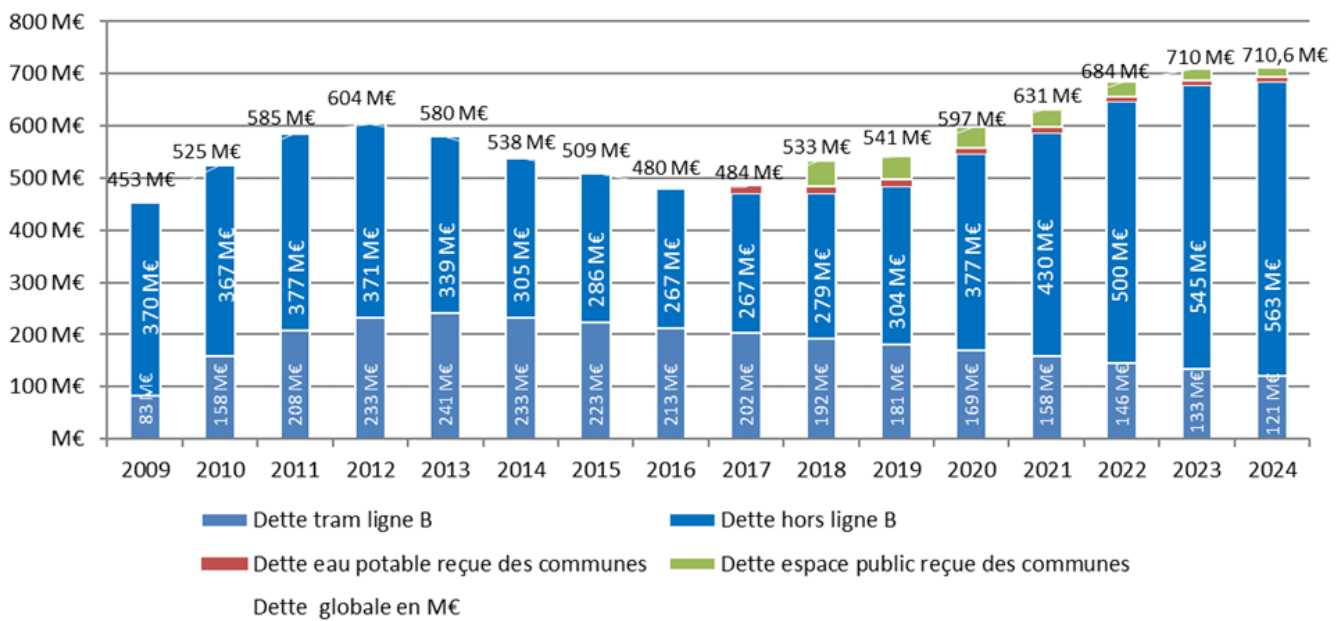
La mise en place du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (**DILICO**) entraîne **une ponction sur les recettes fiscales de la métropole de 4,5 M€**.

Le budget primitif 2025 présente un autofinancement consolidé de 32,1 M€. La contribution de chaque budget aux soldes intermédiaires de gestion est détaillée dans le tableau ci-dessous :

BUDGETS PRIMITIFS	Principal	Assaint	Transports	CFA	Créma.	Pépinières	Parkings	Marché de gros	Eau	CUMULS
Recettes de gestion (1)	282,3 M€	26,9 M€	117,1 M€	4,7 M€	1,1 M€	3,6 M€	0,6 M€	0,0 M€	15,3 M€	451,5 M€
Dépenses de gestion (2)	227,4 M€	17,3 M€	92,0 M€	4,6 M€	0,9 M€	1,9 M€	0,1 M€	0,0 M€	7,8 M€	352,1 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	54,9 M€	9,5 M€	25,0 M€	0,1 M€	0,2 M€	1,7 M€	0,5 M€	0,0 M€	7,5 M€	99,4 M€
Frais financiers / PPP (4)	10,9 M€	0,9 M€	7,6 M€	0,0 M€		0,5 M€			0,7 M€	20,5 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,1 M€	0,3 M€	0,1 M€	0,0 M€	0,0 M€		0,0 M€	0,0 M€	0,2 M€	0,7 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,0 M€	0,0 M€	3,8 M€		0,0 M€		0,0 M€	0,0 M€		3,8 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	44,0 M€	8,4 M€	21,1 M€	0,1 M€	0,2 M€	1,2 M€	0,5 M€	0,0 M€	6,6 M€	82,0 M€
Attribution de compensation investissement (8)	10,1 M€									10,1 M€
Epargne brute corrigée AC inv (9) = (7) + (8)	54,0 M€	8,4 M€	21,1 M€	0,1 M€	0,2 M€	1,2 M€	0,5 M€	0,0 M€	6,6 M€	92,1 M€
Remboursement de capital (10)	34,2 M€	2,6 M€	21,1 M€	0,0 M€		1,2 M€			1,0 M€	60,0 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	19,9 M€	5,8 M€	0,0 M€	0,1 M€	0,2 M€	0,0 M€	0,5 M€	0,0 M€	5,7 M€	32,1 M€

Au total, les dépenses d'équipement d'Orléans Métropole sont proposées pour 158 M€ (détail par budget à suivre).

Au 31 décembre 2024, l'encours de dette s'est établi à **710,61 M€** contre 710,28 M€ au 31 décembre 2023.



Fin 2025, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, **la dette devrait être inférieure à 720 M€** pour une capacité de désendettement du budget principal, après AC, qui se situerait entre 7 et 8 ans.

BUDGET PRINCIPAL

Budget Principal	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	BP 2024	Budget primitif 2025
Recettes de gestion (1)	257,5 M€	262,1 M€	280,1 M€	282,9 M€	282,3 M€
Dépenses de gestion (2)	204,2 M€	209,2 M€	217,8 M€	225,0 M€	227,4 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	53,3 M€	52,9 M€	62,2 M€	57,9 M€	54,9 M€
Frais financiers //PPP (6)	2,9 M€	3,7 M€	0,1 M€	12,9 M€	10,9 M€
Charges exceptionnelles (5)	0,03 M€	0,15 M€	0,0 M€	0,1 M€	0,1 M€
Produits exceptionnels et financiers (4)	0,16 M€	0,29 M€	10,5 M€	0,0 M€	0,0 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	50,6 M€	49,3 M€	51,8 M€	44,9 M€	44,0 M€
Attribution de compensation investissement (8)	10,7 M€	10,7 M€	10,7 M€	10,1 M€	10,1 M€
Epargne brute corrigée AC inv (9) = (7) + (8)	61,3 M€	60,0 M€	62,5 M€	55,0 M€	54,0 M€
Remboursement de capital (10)	29,0 M€	29,9 M€	31,8 M€	34,2 M€	34,2 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	32,3 M€	30,1 M€	30,7 M€	20,9 M€	19,9 M€

Les impacts des décisions de l'Etat pour 2025 sont les suivants :

- la mise en place d'un nouveau dispositif appelé « DILICO : Dispositif de lissage conjoncturel » avec une perte de recette estimée à 4,5 M€ ;
- le rebasage et la suppression de la dynamique de la TVA correspondant à une perte de recettes estimée à - 4 M€ ;
- une hausse de 4 points de la cotisation employeur au titre de la CNRACL, évaluée à + 1,2 M€ ;
- une diminution de 16,8 % de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) estimée à - 1,2 M€ ;

soit, au total, une perte de capacité de financement de 10,9 M€ pour la Métropole.

Face à ces contraintes, une **recherche d'économie** a été engagée avec les services afin d'identifier les postes de dépenses pouvant être optimisés. Les propositions d'économies ont été proposées et validées dans le cadre d'un séminaire des élus le 11 janvier 2025 et ont permis d'aboutir à une diminution de 4,3 M€ des dépenses de fonctionnement.

Il est rappelé que le taux de la CNRACL augmentera sur les exercices 2026 à 2028 (estimation : + 0,9 M€ chaque année) impliquant une pérennité des économies validées et la recherche de nouvelles économies dans les années à venir.

Pour 2025, compte tenu des éléments ci-dessus, le budget présente un autofinancement de l'ordre de 19,9 M€, en diminution par rapport au budget 2024 (- 1 M€).

A noter, l'épargne du budget 2024 intégrait une recette exceptionnelle de 9 M€ au titre du fonds de réserve de la DSP Mobilité (enregistré en recettes sur le budget annexe transport). Le fonds de réserve définitif permet de prévoir une recette exceptionnelle supplémentaire de 3,8 M€ au budget 2025. Sans cette recette exceptionnelle, le niveau d'épargne disponible serait de 16,1 M€.

Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du budget principal sont présentées en diminution de - 0,6 M€ par rapport au budget primitif 2024.

A périmètre constant, hors impact des décisions de l'Etat (9,7 M€), les recettes de fonctionnement évoluent de + 9,1 M€. Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse des recettes fiscales et assimilées de + 8,4 M€, des autres recettes de fonctionnement de + 1,4 M€ ainsi que la taxe de séjour pour + 0,3 M€, diminuées par une baisse des dotations de - 0,7 M€ et des remboursements des services communs pour - 0,2 M€.

L'impact des décisions de l'Etat se traduit au budget 2025 par une perte de recettes de 9,7 M€ décomposée comme suit :

- prélèvement de 2 % des recettes de fonctionnement (DILICO) : - 4,5 M€ ;

- diminution de la DCRTP : - 1,2 M€ ;
- le rebasage et la suppression de la dynamique de la TVA correspondant à une perte de recettes estimée à - 4 M€ (dont 1,7 M€ au titre de la fraction de TVA sur CVAE et 2,3 M€ sur la fraction compensatoire de TH).

	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Evol BP 25/BP24
Taxe sur le foncier bâti	26,7 M€	27,2 M€	0,6 M€
TEOM	25,5 M€	26,1 M€	0,6 M€
Taxe d'habitation	1,6 M€	1,9 M€	0,3 M€
Fraction compensatoire de la TH	37,9 M€	36,6 M€	-1,3 M€
Taxe GEMAPI	1,0 M€	1,5 M€	0,5 M€
Taxe sur le foncier non bâti	0,4 M€	0,4 M€	0,0 M€
Rôles supplémentaires TH TF TFNB	0,2 M€	0,2 M€	0,0 M€
Impôts économiques (hors compensation)	97,9 M€	97,2 M€	-0,7 M€
Compensations (ménages, économiques)	9,0 M€	9,4 M€	0,4 M€
Reversement du FPIC		2,7 M€	2,7 M€
Prélèvement Etat recettes de fonctionnement (DILICO)		-4,5 M€	-4,5 M€
Sous total recettes fiscales et assimilées	200,2 M€	198,8 M€	-1,3 M€
Attributions de compensations reçues	1,0 M€	1,0 M€	0,0 M€
Taxe de séjour	1,8 M€	2,1 M€	0,3 M€
Autres recettes	29,4 M€	30,9 M€	1,4 M€
Remboursement services communs	10,6 M€	10,4 M€	-0,2 M€
Dotation Globale de Fonctionnement	39,9 M€	39,2 M€	-0,7 M€
Recettes réelles de fonctionnement	282,9 M€	282,3 M€	-0,6 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement

Pour 2025, les dépenses de fonctionnement du budget principal étaient prévues à 241,1 M€, en évolution de + 3,1 M€ par rapport au budget 2024, hors impact des décisions de l'Etat et du Festival de Loire.

Compte tenu des décisions de l'Etat et de leur impact sur l'épargne, des recherches d'économies ont permis de diminuer les dépenses de fonctionnement de - 4,3 M€.

En intégrant le Festival de Loire, les économies identifiées et la hausse des cotisations à la CNRACL (+ 1,2 M€), **les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 238,3 M€** soit une évolution de + 0,4 M€ par rapport au budget primitif 2024. A périmètre constant (hors Festival de Loire), les dépenses de fonctionnement sont stables.

	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Evol BP 25/BP24
Charges à caractère général	56,3 M€	57,1 M€	0,8 M€
Autres charges de gestion courante	33,0 M€	31,3 M€	-1,7 M€
Charge de personnel	63,1 M€	63,8 M€	0,7 M€
Frais financiers	12,9 M€	10,9 M€	-2,0 M€
Subvention aux budgets annexes	12,7 M€	14,3 M€	1,6 M€
Dt subvention budget annexe transport	9,3 M€	11,2 M€	1,9 M€
FPIC	1,7 M€	1,3 M€	-0,4 M€
Attributions de compensations versées / DSC	58,1 M€	58,3 M€	0,2 M€
Reversement de fiscalité	0,2 M€	0,9 M€	0,7 M€
Autres charges	0,1 M€	0,1 M€	0,0 M€
Dépenses réelles de fonctionnement à périmètre constant	238,0 M€	237,9 M€	0,0 M€
Festival de Loire	0,0 M€	0,4 M€	0,4 M€
Dépenses Réelles de fonctionnement	238,0 M€	238,3 M€	0,4 M€

Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'équipement du budget principal 2025 gérés en ACP sont proposées à hauteur de 118,1 M€. Les AP dont les CP 2025 sont supérieurs à 1 M€ sont les suivantes :

Libellé AP	Budget primitif 2025
AP-2021 - 0124007 - UNIVERSITE	25,4 M€
AP-2021 - 0116017 - PROGRAMME RUES - INV COURANTS	22,9 M€
AP-2021 - 0116001 - VOIRIES STRUCTURANTES - INV COURANTS	7,1 M€
AP-2021 - 0116006 - GESTION ESPACE PUBLIC - INV COURANTS	5,5 M€
AP-2021 - 0108008 - ZAE - INV COURANTS	5,2 M€
AP-2021 - 0111018 - RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	4,7 M€
AP-2021 - 0114001 - GESTION DES DECHETS - INV COURANTS	3,2 M€
AP-2021 - 0102021 - MAILS CENTRE VILLE ORLEANS	3,0 M€
AP-2021 - 0102006 - ANRU 2	3,0 M€
AP-2021 - 0124005 - GRANDES ECOLES - TRAVAUX	2,9 M€
AP-2021 - 0116009 - ITINERAIRES CYCLABLES - INV COURANTS	2,5 M€
AP-2021 - 0117002 - INTERIVES	2,3 M€
AP-2021 - 0116018 - GESTION ESPACE PUBLIC - PARC AUTO ET VEHICULES METIER	1,9 M€
AP-2021 - 0102019 - TETE NORD DU PONT DE L EUROPE	1,7 M€
AP-2021 - 0116023 - OUVRAGES D'ART - INV COURANTS	1,6 M€
AP-2021 - 0120003 - CIRCULATION - INV COURANTS	1,5 M€
AP-2021 - 0116024 - VOIRIES STRUCTURANTES - TRAVAUX - INV COURANTS	1,5 M€
AP-2021 - 0118002 - HABITAT-LOGEMENT - INV COURANTS	1,5 M€
AP-2021 - 0111016 - GEMAPI - INV COURANTS	1,2 M€
AP-2021 - 0111002 - PLAN CLIMAT	1,2 M€
AP-2021 - 0119003 - PARC DE LOIRE	1,0 M€
AP-2025 - 0108011 - COMET - INV COURANTS	1,0 M€
AP-2023 - 0110003 - RESIDENCE DES APPRENTIS	1,0 M€

A ces crédits de paiement s'ajoutent les dépenses d'investissement gérées hors AP relatives aux subventions d'investissement versées aux budgets annexes ainsi que les autres immobilisations financières pour un montant total de 1,9 M€.

Les recettes réelles d'investissement

La stratégie de financement des investissements intègre la recherche permanente de cofinancements permettant de dégager un effet de levier optimal.

- Pour 2025, la recette attendue au titre du F.C.T.V.A, évaluée sur la base des prévisions de décaissements de dépenses d'équipement éligibles, est inscrite pour 11,5 M€.
- Les subventions d'équipement obtenues sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement. Elles seront inscrites en conformité avec les prévisions de recettes figurant dans les conventions de partenariat en vigueur (10,8 M€).
- Pour 2025, le produit des amendes de police est attendu à hauteur de 2,3 M€.
- Depuis 2018, les communes versent à Orléans Métropole une attribution de compensation d'investissement au titre des dépenses d'investissement transférées dans le cadre des compétences désormais exercées par Orléans Métropole, conformément aux montants évalués dans le cadre des travaux de la CLECT. Le montant de l'attribution de compensation s'élève à 10,071 M€ en diminution de 0,052 M€ à la suite du calcul de l'attribution de compensation définitive lors de la CLECT de 2024 liée au transfert du Parc Floral.
- Le budget primitif 2025 prévoit des cessions à hauteur de 0,9 M€.

En prenant en compte un emprunt 2024 souscrit à hauteur de 32,5 M€, l'encours de dette s'établit à 424 M€ au 31 décembre 2024. Fin 2025, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette pourrait s'établir autour de 435 M€.

La capacité de désendettement s'établirait autour de 8 ans.

BUDGETS ANNEXES

Orléans métropole dispose de 10 budgets annexes. Sont présentés ci-après les budgets dont le financement repose majoritairement sur une taxe ou redevance (budgets assainissement et eau) ainsi que sur le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal (budgets Transports, CFA, Pépinières).

Budget annexe transport

Le budget annexe transport recouvre les offres de mobilité du réseau TAO (Tram, Bus, TAD, Accès TAO, Batoloire, Vélo +, Vélo loc).

En 2025, un nouveau contrat de délégation de service public débute avec un nouvel équilibre financier et une nouvelle offre de transport urbain. Le niveau de contribution de la collectivité devrait ainsi atteindre les 86,6 M€ pour 2025 contre 86,7 M€ pour l'ancienne DSP en 2024.

○ **Recettes de fonctionnement :**

Les recettes réelles d'exploitation s'établissent à 120,9 M€ en diminution de 1,1 M€, principalement en raison de l'inscription en 2024 du remboursement du fonds de réserve par Kéolis à hauteur de 9 M€ et dont le complément est de 3,8 M€ en 2025. En dehors de cette recette exceptionnelle, les recettes d'exploitation sont en progression de 4,1 M€ par rapport à 2024.

En 2025, l'équilibre de la section de fonctionnement sera assuré par une subvention du budget principal de 11,2 M€, en hausse de 1,9 M€ par rapport au budget 2024. La subvention d'équilibre vise à compenser les pertes de recettes et la hausse des dépenses de fonctionnement du budget annexe transport liée à l'augmentation prévisionnelle du forfait de charge de la délégation de service public mobilité.

Les autres subventions, attendues à hauteur de 1,961 M€, sont composées principalement de :

- la dotation globale de décentralisation versée par l'Etat (1,827 M€) ;
- la subvention au titre des transports scolaires versée par le conseil régional (0,134 M€).

○ **Dépenses de fonctionnement :**

Dans le cadre du contrat de délégation de service public des services de mobilité, le concessionnaire est rémunéré par la Métropole sur la base d'une contribution forfaitaire (égale au montant des charges contractuelles). Cette contribution constitue le principal poste de dépense du budget annexe.

Dans ce contexte, les charges de la DSP transport urbain s'élèvent à 86,505 M€ en augmentation de 0,143 M€. Cette enveloppe comprend les charges de mesure de la qualité de service du réseau TAO (0,085 M€). Désormais, ce contrôle est réalisé par un cabinet indépendant.

Les autres dépenses concernent :

- autres charges à caractère général (2,7 M€)
- charges de personnel (1,945 M€)
- atténuations de produits (0,025 M€)
- frais financiers – Intérêts de la dette (7,643 M€)

○ **Capacité d'autofinancement**

BUDGET ANNEXE TRANSPORT	BP 2024	BP 2025
Recettes de gestion (1)	113,0 M€	117,1 M€
Dépenses de gestion (2)	91,9 M€	92,0 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	21,1 M€	25,0 M€
Frais financiers / PPP (4)	9,0 M€	7,6 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,3 M€	0,1 M€
Produits Exceptionnels (6)	9,0 M€	3,8 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	20,8 M€	21,1 M€
Remboursement de capital (10)	20,7 M€	21,1 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	0,1 M€	0,04 M€

○ **Dépenses d'investissement :**

Les principales dépenses d'investissement structurantes portent sur le renouvellement de la flotte de bus du réseau TAO (6,644 M€).

Pour ce qui concerne le reste du programme d'investissement de 2025, la proposition comprend les opérations courantes et normatives liées aux patrimoines existants pour un montant total de 8,531 M€ et les projets nouveaux pour 5,450 M€.

Les opérations courantes comprennent principalement :

- le programme pluriannuel d'investissement portant sur les travaux courants de rénovation ou d'amélioration des bâtiments, des sites, des équipements industriels et outillages ainsi que des systèmes informatiques pour le bon fonctionnement du réseau TAO (4,2 M€) ;
- les travaux sur les rames 302 à la suite du sinistre de la station de lavage (0,650 M€) ;
- les travaux d'adaptation de la ligne A (0,600 M€) ;
- les travaux de la ligne B (0,550 M€) ;
- les travaux de mise en accessibilité du réseau bus (0,500 M€) ;
- les travaux de sécurisation des carrefours tramway (0,500 M€) ;
- l'adaptation du réseau bus afin d'anticiper les travaux de modification de voirie (0,260 M€).

Les projets nouveaux parmi lesquels :

- la rénovation des abris du tramway de la ligne A (2,7 M€) ;
- la modernisation billettique (1,677 M€) ;
- le renouvellement des rames 301 (0,600 M€) ;
- l'adaptation des locaux et dépôts dans le cadre du décret tertiaire (0,310 M€) ;
- les études TCSP (0,163 M€) ;

Le remboursement du capital de la dette (21,050 M€).

○ **Recettes d'investissement :**

Les recettes réelles d'investissement correspondent à l'emprunt d'équilibre pour 20,281 M€ et au versement d'un fonds de concours par la Ville Saint-Jean-De-Braye pour les travaux au carrefour du tramway de la ligne B (Rue Emile Bernon et Rue de la Solidarité) pour 0,308 M€.

Budget annexe assainissement

Les recettes réelles de fonctionnement (26,874M€) apparaissent en hausse par rapport au budget primitif 2024 en lien principalement avec le produit de redevance d'assainissement.

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 17,327 M€.

La capacité d'autofinancement du budget annexe s'élève à 5,8 M€ :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	BP 2024	BP 2025
Recettes de gestion (1)	22,6 M€	26,9 M€
Dépenses de gestion (2)	17,6 M€	17,3 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	5,0 M€	9,5 M€
Frais financiers / PPP (4)	0,5 M€	0,9 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,3 M€	0,3 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,0 M€	0,02 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	4,2 M€	8,4 M€
Remboursement de capital (10)	2,1 M€	2,6 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	2,1 M€	5,8 M€

Les dépenses d'équipement sont proposées en 2025 à hauteur de 9,481 M€.

Au 31 décembre 2024, l'encours de dette du budget annexe était de 20 M€ comprenant un emprunt nouveau de 7 M€ souscrit en 2024. A la fin 2025, l'encours de dette est estimé à 21 M€.

Budget annexe eau

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 15,257 M€ en augmentation de + 1,886 M€ et comprennent notamment les produits :

- de vente d'eau (part variable) pour un montant de 10,190 M€ et la location de compteurs pour un montant de 2,730 M€, soit un total de 12,920 M€ en augmentation pour prendre en compte les nouvelles recettes (surtaxe eau) perçues dans le cadre du nouveau contrat de DSP. Ces recettes, qui portent sur les 22 communes, doivent permettre à la régie de l'eau de porter les investissements structurants ainsi que des réhabilitations ;
- de redevance facturée à l'usager et reversée ensuite à l'agence de l'eau (1,710 M€) ;
- de refacturation des travaux de branchements eau potable (0,285 M€) contre 0,335 M€ en 2024 pour l'exécution règlement de voirie.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 8,650 M€ en stabilité par rapport au BP 2024 et comprennent notamment :

- les frais de personnel (1,715 M€)
- les charges à caractère général (4,297 M€)
- les frais financiers (0,690 M€)
- les autres charges de gestion courante (0,377 M€) correspondent principalement aux charges indirectes refacturées par le budget principal
- les atténuations de produits (1,400 M€) en augmentation à la suite de changement de la nature comptable de la redevance prélèvement ressource en eau.

BUDGET ANNEXE EAU	BP 2024	BP 2025
Recettes de gestion (1)	13,4 M€	15,3 M€
Dépenses de gestion (2)	7,7 M€	7,8 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	5,7 M€	7,5 M€
Frais financiers / PPP (4)	0,9 M€	0,7 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,2 M€	0,2 M€
Produits Exceptionnels (6)		
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	4,7 M€	6,6 M€
Remboursement de capital (10)	1,1 M€	1,0 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	3,6 M€	5,7 M€

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 7,203 M€.

Les recettes correspondent à l'emprunt d'équilibre de 1,262 M€ ainsi qu'à une recette de 0,223 M€ au titre d'une subvention de l'Agence de l'Eau et à un fonds de concours de 0,063 M€.

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette s'établit à 15,7 M€. A la fin de l'année 2025, l'encours de dette est estimé à 15 M€.

Budget annexe centre de formation des apprentis

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement sont proposées en légère hausse en lien avec l'augmentation de la masse salariale, limitée par une baisse des charges à caractère général.

Le budget 2025 intègre 3,659 M€ de subventions des OPCO (opérateurs de compétences) en recettes contre 3,726 M€ en 2024. Cette évolution s'explique par une possible nouvelle révision à la baisse des coûts contrats par l'Etat et l'impact des baisses de juillet 2023 qui s'appliquent désormais pour la majorité de nos contrats.

La formation continue pour adultes permet de conforter les recettes (0,203 M€).

La participation d'équilibre du budget principal au budget annexe s'élève à 0,568 M€ pour 2025.

BUDGET ANNEXE CFA	BP 2024	BP 2025
Recettes de gestion (1)	4,7 M€	4,7 M€
Dépenses de gestion (2)	4,6 M€	4,6 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	0,1 M€	0,1 M€
Frais financiers / PPP (4)	0,01 M€	0,01 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,003 M€	0,003 M€
Produits Exceptionnels (6)		
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	0,1 M€	0,1 M€
Remboursement de capital (10)	0,04 M€	0,04 M€
Epargne disponible (11) = (7) - (10)	0,1 M€	0,1 M€

Les dépenses d'équipement inscrites au budget 2025 (0,248 M€) concernent :

- un audit énergétique du bâtiment, la rénovation d'éclairages sanitaires et de faux plafonds et des travaux de sécurisation de l'accès en toiture (0,115 M€) ;
- le renouvellement du matériel informatique (0,071 M€) ;
- l'équipement pour les plateaux techniques et salles spécialisées (0,048 M€) ;
- le renouvellement du mobilier de classe (0,015 M€).

L'encours de dette du budget annexe est de 0,455 M€ au 31 décembre 2024 sans nouvel emprunt mobilisé sur l'année 2024. Pour l'année 2025, l'annuité de dette à rembourser est inscrite pour un montant de 0,054 M€ (0,040 M€ en capital et 0,014 M€ d'intérêts) et aucun nouvel emprunt n'est prévu.

Le budget annexe CFA est équilibré par une subvention d'équilibre versée par le budget principal à hauteur de 0,6 M€ pour 2025.

Budget annexe pépinières

Au 1er janvier 2025, l'encours de dette du budget annexe Pépinières est de 14,2 M€.

Pour 2025, l'annuité de dette à rembourser est inscrite à hauteur de 1,657 M€ (1,200 M€ en capital et 0,457 M€ d'intérêts). Aucun emprunt nouveau est prévu pour 2025.

En fonctionnement, le budget annexe « Pépinières » comptabilise les recettes (loyers et charges facturés aux entreprises) et les dépenses liées à la construction et au fonctionnement des trois pépinières ainsi que du LAB'O et de l'Agreen LAB'O.

Les recettes réelles inscrites au budget correspondent aux loyers et charges facturés aux entreprises locataires des pépinières (1,3 M€), ainsi qu'à la subvention d'équilibre de fonctionnement versée par le Budget principal (2,3 M€).

BUDGET ANNEXE PEPINIÈRES	BP 2024	BP 2025
Recettes de gestion (1)	3,6 M€	3,6 M€
Dépenses de gestion (2)	1,7 M€	1,9 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	1,9 M€	1,7 M€
Frais financiers / PPP (4)	0,6 M€	0,5 M€
Charges Exceptionnelles (5)		
Produits Exceptionnels (6)		
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	1,2 M€	1,2 M€
Remboursement de capital (10)	4,4 M€	1,2 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	-3,2 M€	0,0 M€